

## Discours du Maire

Je suis très heureux, avec l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal de vous accueillir à JARDRES devant notre nouvelle mairie pour cette inauguration qui restera un jour important pour notre commune.

Dans le même temps nous inaugurerons le City-Stade et dévoilerons la plaque de l'Arbre de la Laïcité, planté par les enfants de l'école de Jardres, l'année dernière, le 9 décembre.

Au préalable, je veux vous faire un petit rappel historique sur le bâtiment dans lequel nous étions encore il y a un peu plus d'un an.

C'est le 3 avril 1881 que le maire, Monsieur Jacques Andrault invite le conseil municipal à se prononcer définitivement sur la construction d'une maison d'école mixte.

Le maire présente les plans et devis et fait ressortir les divers avantages de ce projet, dont l'exécution réalisera pour la commune, une amélioration depuis longtemps désirée par la population.

Considérant que le projet présenté répond à un besoin réel et qu'il existe un terrain convenable au lieu dit « le champ de la Fuye, (l'emplacement actuel) et qu'il y a une entente amiable avec les propriétaires, le conseil municipal vote pour ce projet.

Trois conseillers refusent de signer la délibération pour le motif qu'une partie du Champ de Foire appartenant à la commune convenait aussi bien et évitait l'achat du terrain.

Il s'avéra après l'enquête publique que le champ de foire n'est déjà pas trop grand pour les foires et si on construit l'école il sera impossible d'y recevoir tous les animaux.

Par la suite, le champ de foire est devenu le premier terrain de football de la commune et aujourd'hui y sont construits des logements locatifs.

C'est le 17 juin 1882 qu'est présenté un nouveau projet de construction d'un groupe scolaire et d'une mairie et approuvé par le conseil municipal.

Le nouveau projet proposait un bâtiment pour la mairie avec le logement des instituteurs et un autre bâtiment avec une classe pour les filles et une classe pour les garçons.

Nous pouvons toujours voir sur le fronton de la façade les inscriptions « ECOLES COMMUNALES et MAIRIE »

Aujourd'hui les classes sont devenues le club informatique et la bibliothèque.

C'est donc en mai 1883 que les constructions de la mairie et de l'école sont achevées. La commune comptait à cette époque 530 habitants.

Par la suite, JARDRES a connu une lente évolution pendant des décennies. Sur le plan démographique, la commune qui avait atteint son maximum en 1911, avec 677 habitants, a ensuite connu une baisse régulière principalement à cause de la guerre 1914 -1918.

L'augmentation s'accéléra dans les années 70 pour atteindre 830 habitants en 1992 ou, sous l'ère De Chalain est inaugurée le 22 juin la salle des fêtes, route d'Anzec d'une capacité de 400 places assises.

Capacité importante qui déjà laissait entrevoir l'évolution de notre commune. Construction qui était très attendue par le monde associatif très dynamique.

A partir des années 2000, la population a augmenté plus rapidement pour passer de 1059 en 2008 à 1337 habitants aujourd'hui.

Plusieurs facteurs dynamisants ont permis ce nouvel essor. D'abord le contexte général du début des années 2000, qui a amené un fort développement sur la zone de la Carte, située à proximité de Chauvigny et à une vingtaine de kilomètres de Poitiers.

Jardres a profité de cette aspiration, notamment grâce à l'attractivité des prix du terrain à bâtir. Le Futuroscope à une vingtaine de kilomètres a aussi joué un rôle important.

Pour répondre à cette évolution, de nombreux projets ont vu le jour : construction du groupe scolaire, de l'atelier municipal, de l'aménagement d'une salle pour le club informatique, de la bibliothèque, d'une aire de jeux pour les petits, et dernièrement d'un terrain de vélo cross pour les plus grands et d'un City Stade pour l'école et les enfants de Jardres.

Enfin le grand projet du précédent mandat était la restructuration de la mairie avec la construction d'une salle de conseil.

Les locaux n'étaient plus adaptés aux règles actuelles du travail pour les employés, voir aux règles sanitaires et d'accessibilité plus aux normes.

C'est en 2013 que le conseil municipal du précédent mandat a validé le projet de construction

Les premières études de faisabilité ont été faites par l'ATD (Agence Technique Départementale) et son architecte M. LERON. C'est ensuite Madame MARIAUD qui a monté le dossier et lancé la consultation du choix de l'architecte.

M. SERVAIS du cabinet Espace 3 a été retenu pour notre projet, et que je remercie sincèrement pour avoir intégré harmonieusement l'ancien et le nouveau tout en respectant le souhait des élus.

Une première esquisse fut présentée au conseil municipal, qui entre temps avait changé à la suite des élections municipales de 2014.

Cette esquisse est présentée à l'architecte des bâtiments de France, Monsieur BERENCHEA, qui conseilla de changer l'orientation de la toiture de la partie neuve de la construction.

Après la modification réalisée par M. SERVAIS, la nouvelle orientation qui s'intégrait mieux dans l'espace a reçu l'approbation du conseil municipal.

Nous pouvons aujourd'hui nous réjouir, car l'aspect de l'ensemble des bâtiments anciens et nouveaux est particulièrement réussi et sécurisé par le parking qui se trouve maintenant devant l'entrée de la mairie. Merci à l'architecte des bâtiments de France de leurs judicieux conseils.

Entre la décision de restructuration de la mairie, le lancement des travaux, et la construction, il aura fallu 3 années pour la réalisation définitive du projet.

Je tiens à remercier le précédent conseil d'avoir validé ce projet en fin de mandat. Sans cela nous serions encore au stade des études.

Nous avons déménagé début février 2015, pour laisser les locaux libres pendant les travaux, et nous nous sommes installés dans la maison communale située place Raphaël Guillon.

Nous avons pris possession de notre nouvelle mairie le 4 février 2016.

Aujourd'hui, l'accueil du public se fait dans de meilleure condition avec un hall d'accueil permettant de garder un espace de confidentialité, des sanitaires à proximité et un espace de convivialité.

Le personnel travaille dans de bien meilleures conditions avec une banque d'accueil fonctionnelle et le bureau du secrétariat général beaucoup plus spacieux.

Le bureau du maire, une petite salle de réunion, utilisée aussi pour l'aide aux devoirs et la salle du conseil municipal et des mariages de 70m<sup>2</sup> équipée de vidéo projecteur et sonorisation complète le rez-de-chaussée. Sans oublier la cave qui pour l'instant reste vide.

A l'étage, nous avons le bureau des adjoints, les archives, le local technique et une pièce qui reste à aménager.

La semaine dernière, dans la salle du conseil, nous avons installé Marianne, symbole des Mairies de France, sur sa colonne en pierre de la carrière des Grippes de Jardres réalisée et offerte par M. Beauvallet, le directeur des Carrière de la Vienne que je tiens à remercier tout particulièrement, ainsi que M. Marsac pour le transport et la mise en place de la colonne qui pèse 400kg.

Dans cette période de bouleversement du paysage administratif et politique actuel, c'est un élément symbolique de l'attachement à la proximité que nous portons tous, élus et population et qui doit demeurer dès qu'il s'agit de services dédiés aux habitants des territoires.

Il est important que la mairie soit identifiée et qu'elle reste le premier guichet auquel les habitants puissent s'adresser, pour toute demande quel que soit l'avenir des municipalités en tant que telles.

Les coûts de l'opération de la mairie : Montant total des études, travaux et mobilier : 853 466 € TTC dont 150 000 € à recevoir en TVA et montant des subventions à hauteur de 210 000 €. Le coût du City stade : Montant total : 56 199 € TTC et montant des subventions à hauteur de 18 090 € TTC. (Voir le détail ci-dessous)

Merci à toutes les Entreprises qui ont contribué à la réalisation de cette mairie et que nous associons aujourd'hui à son inauguration.

Merci aussi à l'ensemble du conseil municipal et au personnel qui se sont investis sans réserve pour la réussite du projet.

Ce projet aujourd'hui réalisé, qui nous tenait à cœur depuis des années, est la marque du dynamisme de notre commune et du respect que nous portons à nos administrés pour leur offrir des équipements dignes d'une commune de plus de 1300 habitants.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence et remercie l'harmonie municipale de Chauvigny pour leur prestation musicale.

#### **Coût MAIRIE**

L'ensemble Rénovation et extension de la mairie: 853 466 € TTC

Etudes : 9315 € TTC

Honoraires maîtrise d'œuvre : 63 530 € TTC

Honoraires prestations complémentaires et appel d'offres : 42 716 € TTC

Équipement mobilier : 47 220 € TTC

Travaux : 690 685 € TTC

Opération subventionnée à hauteur de 210 000€ TTC (Etat, Région, Réserve parlementaire)

#### **Coût CITY-STADE**

Montant : 56 119 € TTC

TVA à recevoir : 9354 €

Subventionné à hauteur de 18 090€ TTC